
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 19

Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Nelly DUFFOUR - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Robert BARATAY par James WALKER - Claude ECHERNIER-MOTTET par Christelle GAUDET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents : Valérie MERLE-DARCOURT-

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Révision des autorisations de programme et crédits de paiement

Délibération n° DE2024_032

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-3, R2311-9 et L5217-10-9,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°2022.034 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant les autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°2022.108 du Conseil municipal du 19 décembre 2022 approuvant la révision des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°2023.029 du Conseil municipal du 27 mars 2023 approuvant la révision et création des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°2023.103 du Conseil municipal du 19 décembre 2023 approuvant la révision des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M57,

Considérant la nécessité de créer une autorisation de programme (dépourvue de crédits de paiements) pour gérer les dépenses « imprévues » de la section d'investissement et de procéder aux révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ainsi qu'à l'actualisation du plan de financement prévisionnel pour les opérations pluriannuelles suivantes :

- Requalification de la RD 1005 - secteur 6
- Nouvelle salle des fêtes
- PUP sécurisation RD 1005 - Programme EDELYS

Après en avoir délibéré à la majorité - 6 CONTRE (E.GIGUELAY-B.PERROT-C.SIGWALT-J-M.DAGAND-N.DUVAND-C.MECHOUK)

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la révision et la création des autorisations de programme et crédits de paiement conformément au détail ci-dessous :

Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de paiement (CP)							
Opérations gérées en AP/CP	Chapitre(s) budgétaires(s)	Montant de l'AP	Montant du CP ouvert en 2022	Montant du CP ouvert en 2023	Montant du CP ouvert en 2024	Montant du CP ouvert en 2025	Montant du CP ouvert en 2026
2022-02 RD 1005 SECTEUR 6	23-Immobilisations en cours	2 537 314,98 €	260 000,00 €	1 414 280,73 €	863 034,25 €	- €	- €
2023-01 NOUVELLE SALLE DES FETES	20-Immobilisations incorporelles	4 864 000,00 €	- €	- €	312 006,80 €	151 746,00 €	
	23-Immobilisations en cours		- €	65 000,00 €	1 299 993,20 €	3 035 254,00 €	- €
2023-03 PUP sécurisation RD 1005 - PROGRAMME EDELYS	23-Immobilisations en cours	599 830,98 €	- €	27 306,14 €	572 524,84 €	- €	- €

APPROUVE la création de l'autorisation de programme de dépenses ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240402-DE2024_032-DE

Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de paiement (CP)								
Opérations gérées en AP/CP	Chapitre(s) budgétaire(s)	Montant de l'AP	Montant du CP ouvert en 2022	Montant du CP ouvert en 2023	Montant du CP ouvert en 2024	Montant du CP ouvert en 2025	Montant du CP ouvert en 2026	
2024-01 AP DEPENSES IMPREVUES	020-Dépenses imprévues	269 000,00 €	Pas de crédits de paiements pour le mécanisme des dépenses imprévues					

PRECISE à titre indicatif le plan prévisionnel de financement actualisé :

Plan de financement prévisionnel			
	2022-02 RD 1005 - secteur 6	2023-01 Nouvelle salle des fêtes	2023-03PUP sécurisation RD 1005 - Programme EDELYS
FCTVA	416 221,15 €	797 890,56 €	98 396,27 €
Subventions	701 902,80 €	- €	434 935,99 €
Reste à charge de la commune	1 419 191,03 €	4 066 109,44 €	66 498,72 €
Total	2 537 314,98 €	4 864 000,00 €	599 830,98 €

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL



Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.